



SEEPH 2025 :

Créer les conditions d'un entrepreneuriat pérenne et
créateur de valeur pour les personnes en situation de handicap

Paris, le 18 novembre 2025

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), BGE rappelle que l'entrepreneuriat constitue une alternative pérenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, émancipatrice et créatrice de valeur – à certaines conditions.

Depuis plus de 45 ans, BGE rend l'entrepreneuriat accessible à toutes et tous, en accompagnant des dizaines de milliers de personnes en situation de handicap dans la construction et la réussite de leur projet. Cet engagement repose sur une conviction forte : un entrepreneur en situation de handicap est avant tout un entrepreneur. Pour autant, ignorer les réalités spécifiques liées au handicap serait contre-productif. Précarité plus marquée, besoins d'aménagement, enjeux d'accessibilité ou encore méconnaissance des solutions de compensation constituent autant de défis qui doivent être adressés dans l'accompagnement à la création d'entreprise.

Derrière l'envie d'entreprendre, quelles motivations ?

Les données issues de l'étude [*Qui sont les entrepreneur-e-s d'aujourd'hui ?*](#) (réalisée en 2025 par BGE et l'ObSoCo, en partenariat avec Crédit Mutuel) confirment que les personnes en situation de handicap présentent un niveau d'auto-détermination entrepreneurial aussi élevé que l'ensemble des porteurs de projet, donc qu'ils évaluent au même niveau les chances de réussite de leur projet de création d'entreprise (57 %).

Leurs motivations se distinguent cependant. Elles citent davantage la création de leur propre emploi, l'augmentation de leurs revenus (18 %) et l'envie d'être utile, de contribuer au bien commun (21 %) comme principales motivations à entreprendre. Par ailleurs, la possibilité d'aménager ses conditions de travail constitue un moteur central de leur projet entrepreneurial : 70 % des personnes en situation de handicap interrogées sont motivées par cette possibilité. A l'inverse, la quête d'indépendance joue un rôle moins déterminant que pour le reste des créateurs (-5 points).

Assurer les conditions de la réussite entrepreneuriale

Créer les conditions d'un entrepreneuriat créateur de valeur pour les personnes en situation de handicap implique avant tout de **sécuriser les bases économiques du projet**. Beaucoup d'entre elles déclarent un chiffre d'affaires plus faible que la moyenne des entrepreneurs : il est donc essentiel de travailler le modèle économique, de structurer l'offre, de renforcer la stratégie commerciale et de construire une trajectoire réaliste de croissance.

L'accès aux ressources est un autre point central : 45 % des répondants en situation de handicap déclarent ne pas savoir ce qu'est la compensation du handicap. **Donner un aperçu et un accès clairs aux ressources et dispositifs** de compensation est essentiel pour éviter que les porteurs de projet ne se privent de solutions pourtant déterminantes dans la structuration de leur activité

La question du financement constitue également un pilier décisif. Les projets portés par des personnes en situation de handicap nécessitent souvent **des aménagements ou des investissements spécifiques** ; or, un démarrage sous-capitalisé affaiblit durablement l'activité. Permettre l'accès à un financement bancaire adapté et éviter les débuts fragilisés par des moyens insuffisants sont des conditions indispensables pour donner à ces entrepreneurs les mêmes chances de réussite et de développement qu'à l'ensemble des créateurs d'entreprise.

« Faire abstraction des représentations sociales, ne pas enfermer l'entrepreneur dans une case 'handicap', se concentrer sur la personne et son potentiel entrepreneurial, sans jamais éluder ou minimiser les difficultés, est un prérequis à sa réussite. C'est cette ambition que nous portons en proposant des parcours d'accompagnement surmesure. » – **Sophie Jalabert**, déléguée générale de BGE Réseau

BGE en 2025, ce sont :

- **8 100 porteurs de projet** en situation de handicap accompagnés
- **1 900 entreprises créées** par des entrepreneurs en situation de handicap
- **12 % du public** accompagné en situation de handicap

Pour illustrer le parcours de ces entrepreneurs en situation de handicap accompagnés chaque année par BGE, découvrez les portraits de [Gwenael](#), [Catherine](#), [Laurent](#), [Lydia](#), [Jocelyne](#), [Florent](#) ou encore [Myriam](#).

A propos de BGE : www.bge.asso.fr

Créé en 1979, BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise. Notre savoir-faire : questionner la viabilité du modèle économique, transmettre les compétences clés et travailler l'ambition entrepreneuriale tout en proposant des parcours uniques, adaptés aux réalités des personnes.

Avec un fort ancrage territorial, le réseau BGE compte aujourd'hui 550 lieux d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris l'Outre-Mer, qu'animent 1350 conseillers-formateurs salariés.

Contact presse : Fanny Aici : aici@bge.asso.fr / 06.38.28.06.57